

Compte rendu de réunion qui s'est déroulée le 22 novembre 2013.

Participants :

- les représentants des parents d'élèves
- la municipalité
- les enseignants.

Objet : Nouveaux horaires suite à la réforme des rythmes scolaires.

1. Choix des 9 demi-journées

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Un décret, publié le 26 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales sont possibles (<http://www.education.gouv.fr/pid29074/rythmes-scolaires.html>)

Dans un premier temps, nous avons la possibilité de placer la demi-journée supplémentaire soit le mercredi matin soit le samedi matin. Néanmoins, le choix du samedi matin ne peut se faire que sur dérogation. Les contraintes de la vie actuelle ont conforté le choix du conseil d'école pour le mercredi matin.

L'école ouvrira donc les :

- Lundi matin et après-midi
- Mardi matin et après-midi
- Mercredi matin
- Jeudi matin et après-midi
- Vendredi matin et après-midi

2. Choix des horaires :

En début d'année, une première proposition d'horaires a été définie afin de répondre aux contraintes de temps de travail réglementaire, de temps d'interclasse, et de l'aide personnalisée.

	7h30	8h45	11h45	12h15	13h15	15h30	16h30	18h30
Lundi	Garderie	Cours	APC	Cantine	Cours	Activités	Garderie	
Mardi	Garderie	Cours	APC	Cantine	Cours	Activités	Garderie	
Mercredi	Garderie	Cours						
Jeudi	Garderie	Cours	APC	Cantine	Cours	Activités	Garderie	
Vendredi	Garderie	Cours	APC	Cantine	Cours	Activités	Garderie	

APC = Activités pédagogiques Complémentaires

Ce vendredi 22 novembre, le conseil d'école s'est réuni pour valider cette proposition afin de la transmettre à l'académie. Mais depuis le premier conseil d'école de nouveaux éléments ont été pris en compte :

- Le retour d'expérience des communes qui appliquent la réforme depuis le début d'année
- Les informations récoltées à l'occasion de conférences animées par une chrono biologiste de renom dans les communes du canton.
- Les contraintes de la vie quotidienne
- Les retours du sondage réalisé auprès des parents

Une nouvelle proposition d'horaires a donc été discutée :

	7h30	8h00	8h30	11h30	13h00	15h15	15h30	16h30	18h30
Lundi		APC	Cours	Cantine	Cours	Récré	Activités	Garderie	
	Garderie								
Mardi		APC	Cours	Cantine	Cours	Récré	Activités	Garderie	
	Garderie								
Mercredi		Garderie	Cours	Can tine					
Jeudi		APC	Cours	Cantine	Cours	Récré	Activités	Garderie	
	Garderie								
Vendredi		APC	Cours	Cantine	Cours	Récré	Activités	Garderie	
	Garderie								

Préparation des activités et récréation de 15h15 à 15h30

Ces horaires ont été votés à l'unanimité par le conseil d'école

3. Activités :

Pour l'instant, le choix des activités n'est pas encore acté. Néanmoins une réflexion a été menée concernant les tarifs qu'il serait possible d'envisager. L'objectif sera de proposer des activités gratuites à l'exception de l'étude surveillée. Si cette dernière est proposée, le coût en sera à peu près identique à celui de la garderie.

Le conseil d'école